



**1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.**  
**LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS**

- Limite de zone
- N** Désignation de zone
- Nj** Désignation de secteur de zone

**REGLES GRAPHIQUES**

- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 113-1 du CU
- Espace planté de TYPE A : ripisylve à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Espace planté de TYPE B : alignements d'arbres, vergers à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Espace planté de TYPE C : arbres isolés à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Espace planté de TYPE D : boisements-haies à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Changement de destination des constructions autorisé

**2. EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emplacement réservé
- Numéro d'emplacement réservé
- Largeur de l'emplacement réservé

**3. AUTRES INDICATIONS**

- Limites communales
- Courbe de niveau altimétrique
- Cours d'eau et plan d'eau
- Bâti
- Ancienne décharge

**4. AUTRES INDICATIONS**

- Périmètre ou secteur faisant l'objet d'une O.A.P.
- Marge de recul des constructions à respecter
- Alignement des façades principales des constructions

**LEGENDE**

**ELABORATION DU PLU**  
**ENQUETE PUBLIQUE**  
 Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 29/07/2025,



A Bissert  
 Le 30/07/2025

Le Maire  
 Francis SHORUNG

REPUBLIQUE  
 FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme de  
**B I S S E R T**



- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement écrit
- Règlement graphique 4b02 au 1/2000
- Annexes du PLU

**PLU arrêté**

Dossier vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 24 10 1 2025

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage :



Le Maire,  
 Francis SCHORUNG



*(Signature)*